

- e) **LANCE** un appel au Gouvernement du Burundi pour qu'il démantèle les camps de regroupement et prenne les mesures nécessaires pour créer un environnement propice à la sécurité et à la réconciliation nationales;
- f) **LANCE** un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle accorde l'assistance humanitaire et autre au Burundi en vue d'atténuer les effets néfastes du conflit sur le peuple burundais;
- g) **DEMANDE** au Secrétaire Général et à l'Organe Central d'examiner le rôle que pourrait jouer l'OUA à l'avenir pour garantir et consolider tout accord conclu au cours du processus de négociations.

CM/Dec. 355 (LXVI)

LIBERIA: Doc: CM/2004 (LXVI) - b

- a) **PREND NOTE** du Rapport du Secrétaire Général et des informations détaillées supplémentaires fournies par le Représentant du Président en exercice de la CEDEAO et par le Ministre des Affaires Etrangères du Libéria;
- b) **PREND NOTE** des progrès encourageants réalisés jusqu'ici dans le cadre du processus libérien de paix à savoir, le désarmement de toutes les factions belligérantes, la création d'une commission électorale indépendante, le rétablissement de la Cour Suprême du Libéria, l'élargissement de l'ECOMOG et son plein déploiement dans tout le territoire, créant ainsi les conditions propices à l'Organisation d'élections libres et équitables;
- c) **FELICITE** le Président en exercice de la CEDEAO, le Général Sani Abacha, ainsi que les autres dirigeants de la région pour leurs efforts inlassables en vue de trouver une solution durable à la crise libérienne;
- d) **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** le report des élections, initialement prévues le 30 mai et **DEMANDE** que tout soit mis en oeuvre pour assurer le respect de la nouvelle date fixée au 19 Juillet 1997;
- e) **REND HOMMAGE** à la CEDEAO à l'OUA et à l'ONU pour avoir détaché chacun un expert en matière d'élections pour appuyer, au sein de la Commission électorale indépendante, le Plan de paix de la CEDEAO;

- f) **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de consentir des contributions financières au nom de l'OUA en faveur des activités de la Commission électorale indépendante;
- g) **LANCE** un appel à la Communauté internationale y compris ceux qui ont promis une assistance financière et matérielle à la Commission Electorale indépendante du Libéria, la CEDEAO et l'ECOMOG et le Gouvernement du Libéria en vue de leur permettre d'achever leurs tâches respectives pour la mise en oeuvre réussie de la dernière phase de l'Accord d'Abuja révisé;
- h) **RAPPELLE** l'importance des programmes de réinsertion des combattants démobilisés, des personnes déplacées, des réfugiés et rapatriés dont dépend la consolidation du processus de paix en cours, et **DEMANDE** à la Communauté Internationale de leur prêter toute l'attention requise.

CM/Dec. 356 (LXVI) SIERRA LEONE: Doc. CM/2004 (LXVI) - c

Le Conseil:

- a) **CONDAMNE VIVEMENT** et sans équivoque le coup d'état perpétré le 25 mai 1997 en Sierra Leone et **DEMANDE** le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel;
- b) **LANCE UN APPEL** à tous les pays africains, et à la Communauté Internationale en général, pour qu'ils s'abstiennent de reconnaître le nouveau régime et de soutenir de quelque manière que ce soit, les auteurs du coup d'Etat;
- c) **LANCE EN OUTRE** un appel aux dirigeants de la CEDEAO pour qu'ils aident le peuple de Sierra Leone à restaurer l'ordre institutionnel dans le pays et **SOLLICITE** le soutien des autres pays africains et de l'ensemble de la Communauté Internationale, à cet égard;
- d) **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité de mettre en oeuvre l'Accord d'Abidjan qui continue à servir de cadre viable pour la paix, la stabilité et la réconciliation en Sierra Leone.